

Comité interministériel des Villes

Synthèse presse

19 février 2013



“Je veux réinstaurer la justice dans tous nos territoires, en métropole comme en outre-mer.

Je lancerai une nouvelle génération d'opérations de renouvellement urbain, je les complèterai par des actions de cohésion sociale en lien avec les collectivités et les associations, et je maintiendrai les services publics dans nos banlieues. J'augmenterai les moyens, notamment scolaires, dans les zones qui en ont le plus besoin et je rétablirai une présence régulière des services de police au contact des habitants”.

Engagement pour la France n° 27 du Président de la République

Politique de solidarité nationale envers les quartiers défavorisés, la politique de la ville est déterminée et conduite par le Premier ministre dans le cadre du **comité interministériel des villes (CIV)**, qui associe tous les ministres concernés.

27 décisions ont été prises par le comité. Elles traduisent **les engagements du Gouvernement pour les habitants des quartiers** ; elles constituent autant de propositions d'action adressées à tous les acteurs de la politique de la ville.

Préparées par François LAMY, ministre délégué à la ville, ces décisions sont fondées, pour une large part d'entre elles, sur les préconisations formulées dans le cadre de la concertation nationale **“Quartiers, engageons le changement”**, tenue entre le 11 octobre 2012 et le 31 janvier 2013, et des quatre **“Rencontres avis citoyens”** organisées en janvier et qui ont rassemblé **1 600 personnes** à Bobigny, Rennes, La Seyne-sur-Mer et Strasbourg.



5 engagements du Gouvernement

27 décisions

Pour le rétablissement de l'égalité républicaine Faire plus pour ceux qui ont moins

Les décisions de ce CIV sont articulées autour de cinq engagements qui mobilisent l'ensemble des membres du Gouvernement.

1) Une mobilisation de chacun des ministères pour un droit commun renforcé dans les quartiers :

- ▶ 30% des emplois d'avenir.
- ▶ 2 000 emplois francs expérimentés dans 10 villes dès 2013.
- ▶ Présence et offre de service renouvelées de Pôle Emploi.
- ▶ Renforcement de l'encadrement scolaire avec les initiatives de la refondation de l'école "scolarisation à 2 ans" et "plus de maîtres que de classe", dont les quartiers de la politique de la ville seront les premiers bénéficiaires
- ▶ Mise en œuvre du plan d'action interministériel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers.
- ▶ 25% des services civiques.
- ▶ Mise en place des zones de sécurité prioritaire essentiellement dans les quartiers, avec un effort de prévention accru et une nouvelle relation police-population.
- ▶ Développement des maisons et des centres de santé.
- ▶ Intervention spécifique de la banque publique d'investissement (BPI) pour la création et le développement des entreprises dans les quartiers.

2) Une nouvelle génération de projets de rénovation urbaine lancée à partir de 2014 et intégrée dans les contrats de ville, pour les quartiers aux plus forts enjeux

3) Des contrats de ville pour tous les quartiers populaires et des moyens de la politique de la ville concentrés dans les quartiers prioritaires :

- ▶ Un contrat de ville de nouvelle génération, porté au niveau intercommunal pour valoir projet de territoire, unique pour intégrer les enjeux de cohésion sociale et de renouvellement urbain, global pour mobiliser le droit commun de l'État, des collectivités territoriales et des organismes sociaux, et impliquant tous les acteurs : préfet, maire et président de l'intercommunalité, Région, Département, Recteur, ARS, CAF, Pôle Emploi, institution judiciaire, chambres consulaires et bailleurs... ;
- ▶ Une nouvelle géographie prioritaire pour concentrer les moyens de la politique de la ville sur 1 000 quartiers prioritaires au lieu de 2 500 actuellement ; c'est la fin du saupoudrage.

4) Le pouvoir d'agir, donner toute leur place aux acteurs de proximité et aux habitants. La politique de la ville donnera plus de place aux habitants au stade de l'élaboration même des futurs contrats de ville, qui tiendront compte de leur connaissance des réalités, de leur expertise d'usage, de leurs propositions et de leur capacité à développer des actions collectives. Les autres partenaires seront également associés plus étroitement, comme les associations de proximité et les professionnels de terrain.

5) Rétablir l'égalité pour les habitants des quartiers populaires, c'est aussi lutter contre les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée, et au territoire. Le CIV prend ainsi plusieurs décisions visant à renforcer le pilotage interministériel et les leviers d'action du Gouvernement dans ces domaines, pour en finir avec les stigmatisations des habitants des quartiers populaires.

C'est un changement de perspective des politiques publiques que ce CIV enclenche. A la logique de politiques en fonction des publics, nous opposons un plan d'action pour renforcer les engagements dans les territoires qui en ont le plus besoin et rétablir l'égalité républicaine.

En chiffres et en verbatim

(Source : rapport de l'ONZUS et cahiers d'acteur janvier 2013)

85% des habitants ayant signalé des travaux dans leur quartier déclarent qu'on ne leur a pas demandé leur avis, près de la moitié aurait aimé qu'on le fasse.

(Panel politique de la ville – Onzus – 2013)

“Une grande partie des réponses aux problèmes qu'affrontent les quartiers populaires réside dans la population elle-même. Sa jeunesse, sa diversité culturelle sont des atouts qui ne sont pas suffisamment exploités. Pour s'assurer que la contribution des habitants aille au-delà de la phase “diagnostic” des projets, il faut développer le pouvoir d'agir de collectifs d'habitants.”

(Cahiers d'acteurs 2012-2013 - Irev et acteurs du Nord-Pas-de-Calais)

Le taux de chômage est près de 2,5 fois plus élevé en Zus que hors Zus : 22,7% contre 9,4%.

(Rapport Onzus 2012)

“Le mot “service” recouvre bien des choses. Le fait qu'il y en ait ne signifie malheureusement pas nécessairement qu'ils assurent totalement ce qu'ils annoncent (...). Nous n'avons pas besoin du nombre : nous avons besoin de la qualité dans la présence”.

(Cahiers d'acteurs 2012-2013 - Extrait)

Les habitants des Zus sont moins satisfaits de leur logement que les habitants des autres quartiers. Ils invoquent des logements sociaux plus souvent de taille insuffisante, un moins bon entretien des immeubles, un cadre de vie perçu comme moins agréable...

(Rapport Onzus 2011)

“Aider les jeunes à sortir du quartier au lieu de leur proposer tout sur place, leur capacité d'adaptation se construit à l'extérieur du quartier, leur projet de vie aussi. Ils sont plus mobiles qu'on ne le pense”.

(Cahiers d'acteurs 2012-2013 - Extrait)

La géographie prioritaire actuelle, trop dispersée et trop complexe, ne permet pas un ciblage précis des actions sur les territoires les plus vulnérables. (...) La France se différencie ainsi des autres pays européens, qui ont choisi une définition des quartiers de la politique de la ville beaucoup plus resserrée, comme l'Allemagne où seulement 392 quartiers participent au programme “ville sociale” ou l'Espagne où 17 quartiers sont considérés comme “vulnérables”.

(Cour des Comptes - Rapport public 2012)

“La nouvelle génération de contrats doit être plus engageante et mieux préciser les responsabilités de chacun”.

(Cahiers d'acteur 2012-2013 – ville d'Echirolles)

En Zus, un habitant de 18 à 50 ans sur quatre déclare qu'il se sent discriminé, soit deux fois plus que hors Zus.

(Rapport Onzus 2012)

“L'adresse rattachée à un quartier pose problème aux employeurs, qui se font une idée sans connaître les personnes”

(Cahier d'acteurs 2012-2013 - Extrait)

Zones urbaines sensibles : les chiffres clés

Population globale



8,1 millions d'habitants résident dans un quartier qui relève de la politique de la ville dont 4,4 millions en Zus, sur un total de 63,2 millions de Français en 2006.

Insee, recensement 2006 / fichiers revenus fiscaux localisés 2009

Répartition géographique



La population des zones urbaines sensibles se concentre dans 5 régions : Ile-de-France (1,278 million), Nord-Pas-de-Calais (410 000), PACA (393 000), Rhône-Alpes (340 000) et départements d'outre-mer (205 000, hors Mayotte).

Insee, recensement 2006

Immigration



1 résident de 18-50 ans sur 2 en Zus est immigré ou descendant d'immigré.

Insee-Ined, enquête trajectoires et origines 2008

Mobilité



Plus d'1 habitant sur 3 ne résidait pas dans le même logement 5 ans auparavant

Insee, recensement 2006

Pauvreté



Zus



Hors Zus

Plus d'1 résident sur 3 est pauvre (36,1%) contre 1 sur 8 hors Zus (12,6%).

Insee, enquête revenus fiscaux et sociaux 2010

Jeunesse



Zus



Hors Zus

Près d'1 habitant sur 3 a moins de 20 ans, contre 1 sur 4 dans les unités urbaines environnantes.

Insee, recensement 2006

Activité des jeunes de 15 à 24 ans



21,5%

Actifs en emploi



14,6%

Chômeurs



52,7%

Scolarisés ou en formation



11,1%

Ni en emploi, ni en formation, ni chômeurs

Unités urbaines environnantes, hors Zus : 28,4% sont actifs en emploi, 7,9% sont au chômage, 58,3% sont scolarisés ou en formation, 5,4% ne sont ni en emploi, ni en formation, ni chômeurs.

Insee, enquête emploi 2011

Jeunes sans diplôme



Zus

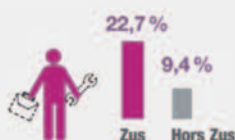


Hors Zus

Plus d'1 jeune résident de Zus sur 4 sort sans diplôme du système éducatif, contre 1 sur 9 dans les unités urbaines environnantes (jeunes de 15 à moins de 35 ans).

Insee, enquête emploi 2011

Chômage



Le taux de chômage est près de 2,5 fois plus élevé en Zus que hors Zus (22,7% contre 9,4%).

Insee, enquête emploi 2011

Emploi des femmes



Zus



Hors Zus

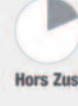
Moins d'1 femme sur 2 a un emploi contre près de 2 sur 3 hors Zus (femmes âgées de 25 à 64 ans).

Insee, enquête emploi 2011

Monoparentalité



Zus



Hors Zus

1 famille sur 4 est monoparentale contre 1 sur 6 dans les unités urbaines environnantes. Dans 9 cas sur 10, une femme est à la tête de cette famille monoparentale.

Insee, recensement 2006

QUARTIERS engageons le changement

Concertation
pour la réforme
de la politique
de la ville

3 mois de concertation opérationnelle
pour 1 réforme efficace de la politique de la ville en 2013

11
octobre

Journée de lancement de
la concertation à Roubaix

22
novembre

Plénière de mi-parcours

31
janvier

Plénière de clôture
de la concertation

19
février

Organisation d'un comité
interministériel des villes (CIV)
pour présenter le plan d'action
du Gouvernement en faveur
des habitants des quartiers
populaires

100
heures de réunion



150 acteurs de la politique de la ville de
tous les horizons organisés en 3 groupes de
travail

1 mission confiée à François Pupponi
sur la péréquation

4 tables rondes spécifiques (outre-mer,
Île-de-France, organisations syndicales
et patronales, acteurs du logement)

700
Contributions



300 cahiers et écrits des élus locaux
et professionnels des collectivités
et partenaires

370 cahiers d'habitants et associations

30 contributions d'acteurs nationaux

1600
participants



4 rencontres avis citoyens :
Bobigny, Rennes, La Seyne-sur-Mer
et Strasbourg

1 mission sur la participation des
habitants confiée à Mohamed
Mechmache et Marie-Hélène
Bacqué, qui rendra ses conclusions
en juin

QUELS ENJEUX ?



**Concentrer les moyens sur les territoires
qui en ont le plus besoin**
Redéfinir les critères de la politique
de la ville



Territorialiser les politiques publiques

Construire le cadre d'un contrat
unique qui intégrera l'ensemble des
problématiques dans un réel projet
de territoire (rénovation urbaine,
emploi, éducation, santé...)

**« Je veux rétablir l'égalité républicaine pour tous les habitants dans les quartiers populaires. »
(François Lamy, janvier 2013)**